



Rédacteur en chef :

Dr Claude MEKIES
41, boulevard Carnot
31000 TOULOUSE
c.mekies@wanadoo.fr

Président :

Dr Claude MEKIES
41, boulevard Carnot
31000 TOULOUSE
c.mekies@wanadoo.fr

Secrétaire générale :

Dr Evelyne PLANQUE
11, chemin de la Belle
au Bois Dormant
88000 EPINAL
evelyne.planque@wanadoo.fr

Trésorier :

Dr Michel GUGENHEIM
2, rue d'Angiviller
78120 RAMBOUILLET
michel.gugenheim@wanadoo.fr

Trésorière adjointe :

Dr Josiane BAPST-REITER
7, place Marché Neuf
67000 STRASBOURG
jos.bapst-reiter@wanadoo.fr

Outils de communication :
Site internet avec forum
de discussion
www.anllf.asso.fr
contact :
francoise.lebras@tiscali.fr

Neurologie libérale
Revue trimestrielle d'informations
scientifiques et professionnelles
contact :
bernardmontagne@orange.fr

Journal Faxé de Neurologie
contact :
jd.turc@wanadoo.fr

Développement professionnel continu La fédération des spécialités médicales (FSM) au centre du dispositif !

En juin 2009, les sénateurs avaient adopté la définition du développement professionnel continu (DPC) des professions de santé, qui regroupait la formation médicale continue (FMC) et celles des autres professions de santé ainsi que l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). L'article 19 du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) visait à recentrer l'obligation actuelle de FMC sur l'évaluation des pratiques et à simplifier la gestion administrative et le financement de la FMC. Il indiquait que le DPC « avait pour objectifs l'EPP, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé ». Le DPC concernait les médecins et les paramédicaux.

Un an après, le flou persiste toujours !

Cependant, le 30 avril 2010, lors de la journée de Printemps de la Fédération des spécialités médicales (FSM), Roselyne Bachelot a présenté les orientations du développement professionnel continu (DPC) qui débutera le 1^{er} janvier 2012.

Le futur DPC regroupera la FMC et l'EPP, comme prévu. Les décrets d'application devraient paraître au mois de juin de cette année. Selon le Quotidien du Médecin, les derniers projets de décret changent la donne du projet initial sur deux plans :

- Les médecins et les professionnels de santé seront finalement représentés au sein de l'organisme gestionnaire du DPC, pilote du futur dis-

positif, mais dans un simple « conseil d'orientation » au pouvoir consultatif. Le « conseil de gestion » de l'organisme gestionnaire reste paritaire entre le ministère de la Santé et l'Assurance-maladie. Les syndicats de médecins s'estiment dépossédés de la gestion financière de leur formation et craignent pour son indépendance.

- La procédure d'agrément des organismes de DPC est abandonnée et remplacée par un simple enregistrement.

Les professionnels de santé devront participer à un programme de DPC collectif annuel ou pluriannuel, qui répondra à une orientation nationale ou à une orientation arrêtée au niveau régional après avis de la commission scientifique indépendante (CSI).

La ministre de la Santé a déclaré avoir confié la mise en œuvre du DPC à la FSM et aux organismes de DPC, car ils étaient « les mieux placés pour le faire.

Rappelons que la FSM est une association qui vise à conduire une politique d'amélioration des pratiques professionnelles. Elle regroupe, à raison d'une structure fédérative par spécialité (Conseils Nationaux Professionnels : CNP), les représentants des structures fédératives des différents organismes représentatifs d'une même spécialité (sociétés savantes, collèges, et syndicats de spécialité).

Nous y sommes très bien représentés car Frédérique Brudon, ancienne présidente de l'ANLLF, y siège comme vice-présidente.

Merci, Frédérique, mille fois pour ton implication !

Claude MEKIES ■

Du nouveau en pathologie neuro-vasculaire

Un plan AVC 2010-2014

Dans les suites du comité de pilotage national de la filière AVC, auquel Valérie Assuerus, Christophe Guiraud-Chaumeil et moi-même avons participé en tant que représentants de l'ANLLF, madame Bachelot-Narquin, ministre de la santé, a présenté en Conseil des ministres mercredi 21 avril 2010 le plan d'actions interministériel national AVC 2010-2014 préparé par les services des ministères concernés. Ce plan s'appuie sur les travaux du Comité de pilotage auxquels nous avons participé, et en décline des propositions en tenant compte de l'ensemble des contributions des différentes institutions.

Une nouvelle étape pour la prévention et la prise en charge des AVC va donc pouvoir commencer avec la mise en œuvre du plan.

Le Comité de suivi du plan associera les représentants des patients et l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels concernés, à l'instar du Comité de pilotage.

Pour plus de renseignements :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/remise-du-rapport-sur-la-prevention-et-la-prise-en-charge-des-accidents-vasculaires-cerebraux-avc.html>

Claude MEKIES ■

Journée Mondiale de la maladie de Parkinson

A l'occasion de la Journée Mondiale de la maladie de Parkinson a été remis le 12 avril 2010 le livre blanc de la maladie de Parkinson. Cet ouvrage, qui est un recueil de témoignages personnels et professionnels, est le résultat des premiers états généraux des personnes touchées par la maladie de Parkinson. Ces états généraux ont été organisés par l'association France Parkinson en partenariat avec les autres associations de patients : AGPL, CECAP, FGPL, Franche-Comté Parkinson, Parkinsonia et en collaboration avec les associations professionnelles : ANLLF, FFN, FNO (orthophonistes), ONMK (kinésithérapeutes).

Le recueil des informations s'est déroulé en deux temps : lors d'une première phase les patients et les aidants se sont réunis pour témoigner de leur vécu et définir des objectifs (changer l'image de la maladie, la coordination des soins...). Dix thèmes ont ainsi été définis qui ont, dans un deuxième temps, été discutés lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la prise en charge de la

maladie. Plusieurs d'entre nous ont ainsi été sollicités pour ces réunions et personnellement j'ai participé à celle sur l'annonce du diagnostic. Ces réunions et le recueil des données étaient pilotées par un Comité scientifique représentatif de l'ensemble des partenaires. L'ANLLF a été représentée par Jean-Philippe Brandel (Paris) ; Sophie Sangla (Paris) a également participé à plusieurs réunions du Comité.

La remise du livre blanc le 12 avril a été l'occasion d'un grand rassemblement de patients, accompagné de nombreux aidants, en présence de madame Roselyne Bachelot-Narquin ministre de la Santé et des Sports. Quatre axes se sont dégagés de ces états généraux qui devraient être source d'attention de la part des institutions : sortir la maladie de l'ombre, soigner efficacement et mettre fin aux inégalités par la coordination des soins sur l'ensemble du territoire, aider à vivre avec la maladie de Parkinson, renforcer et concentrer l'excellence française pour une recherche plus visible et dynamisée.

Madame la ministre a été très attentive à ces différents objectifs et à souhaité l'organisation d'une Commission...

Au cours de ces états généraux puis lors de la remise du livre blanc nos objectifs étaient de montrer, bien sûr, notre grand intérêt, évident, pour la prise en charge des patients atteints de cette maladie et ceci à tous les stades. Nous avons aussi, s'il en était besoin, réaffirmé notre engagement auprès des différentes associations et institutions. Avec Evelyne Planque (Epinal) nous avons rappelé nos qualités propres à savoir la proximité et la disponibilité souvent bien utiles pour les patients. Il me semble que notre place dans le dispositif de la prise en charge tant en ce qui concerne les hospitaliers (c'était le sentiment de Pierre Pollak, Grenoble) que les associations de patients est tout à fait reconvenue. A nous de continuer à montrer notre intérêt et notre dynamisme.

*Jean-Denis TURC, Martigues
Pour la Commission Parkinson ■*

Demande d'évaluation d'un acte auprès de la HAS

« *Biomarqueurs LCR dans la maladie d'Alzheimer* »

En mars 2008, la Haute Autorité de Santé (H.A.S.) a introduit les biomarqueurs du liquide céphalorachidien, LCR (ou cérébrospinal, LCS) dans les recommandations professionnelles de diagnostic de la maladie d'Alzheimer et des syndromes apparentés. Il s'agit d'une analyse quantitative (en ng/L) par technique immuno-enzymatique des protéines : β -Amyloïde (1-42) (abréviation : A β 42) ; Protéine Tau (Tubulin Associated Unit) totale (abréviation : t-tau) ; Protéine Tau phosphorylée en position 181 (thréonine) (abréviation : p-tau).

Ce dosage a un intérêt particulier dans plusieurs situations :

- chez les patients à forme pré-démontielle ayant des plaintes cognitives subjectives, des troubles modérés aux tests neuropsychologiques sans retentissement sur la vie quotidienne ; le dosage des biomarqueurs permettra de distinguer à un stade très précoce de la maladie, les patients à risque d'évoluer vers une démence, et apportera un argument supplémentaire pour poser le diagnostic hautement probable de maladie d'Alzheimer.
- chez les patients atteints de démence possiblement de type Alzheimer sur les critères

couramment utilisés (critères du NINCDS-ADRDA et du DSM-IV-TR) mais de forme atypique ou mixte.

- chez les patients où l'évaluation neuropsychologique spécialisée ne peut être effectuée correctement.

Jusqu'à présent, il s'agit d'un acte biologique qui n'a pas de nomenclature et les laboratoires ont pris pour habitude de côter cet acte par assimilation : « Prise en charge hors nomenclature (cotation hospitalière BHN 200 chaque paramètre) »

Pour les structures privées, l'absence de nomenclature amène le laboratoire à refacturer l'acte au patient (environ 150 €).

Il nous a donc semblé nécessaire de réagir et nous avons entrepris une démarche de réévaluation de cet acte biologique auprès de la HAS. Un dossier complet vient d'être déposé à cet égard. Les destinataires en sont la HAS, mais également l'UNCAM.

Une démarche identique sera probablement faite pour d'autres actes n'ayant pas de nomenclature (par exemple, PCR Herpès, AC anti-ganglioside...).

Claude MEKIES ■

Calendrier des réunions

Réunion nationale annuelle ANLLF/ ANQ Nancy

24, 25 et 26 septembre 2010

Contact : eric.vadiat@wanadoo.fr

Réunions thématiques : « Commission Alzheimer »

Nice

20 et 21 novembre 2010

Contact : neuro24@clubinternet.fr

Epilepsie

Paris

8 janvier 2011

Contact : robert.ghnassia@wanadoo.fr

Réunions régionales :

ANLLF Ile-de-France

Paris

jeudi 1^{er} juillet 2010, 20 h 30 - 22 h 00

Thème : céphalées atypiques et urgences

Dr Anne DUCROS et Dr Hélène MASSIOU

Lieu : Atelier Maître Albert

1, rue Maître - 75005 PARIS

Tél. : 01 56 81 30 01

Contact : ariane.tougeron@wanadoo.fr

ANLLF Nord

« Maison Rouge » de Noeux Les Mines

27 et 28 novembre 2010

Thème : céphalées atypiques et Psychogénie

Anne Lise Caron CASTELEYN, Béthune ALCARON

Contact : casteleyn@orange.fr

xdouay@aol.com